



Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions

Partie 7 : Vers des modes d'organisation non excluants

Joëlle Mottint, octobre 2013

Les structures d'EAJE¹ ont un rôle important à jouer pour contribuer à renforcer l'inclusion dès le plus jeune âge et participer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La fréquentation des structures par tous les enfants est un droit reconnu par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle permet de rencontrer des enjeux importants pour notre société tels que la mixité et l'inclusion sociales, le développement et le devenir de chaque enfant, la coéducation². Pourtant, certaines familles, particulièrement les plus démunies, ne trouvent pas le chemin menant aux lieux d'EAJE, ce chemin étant semé d'obstacles (financiers, organisationnels, géographiques et culturels)³, renforcés par la pénurie de places que l'on observe dans certaines structures d'EAJE.

Ce texte développe une réflexion sur les modes d'organisation qui peuvent générer de l'exclusion. L'organisation de la structure d'EAJE et ses règles de fonctionnement sont en lien avec ses missions définies par la réglementation et l'interprétation plus ou moins souple de celle-ci par le pouvoir organisateur et l'équipe. Cela peut être un obstacle à la venue de certains enfants. Exiger de façon stricte une régularité des enfants (sous peine de perdre la place), un respect des horaires d'arrivée (définis par le service d'EAJE) peuvent aller à l'encontre de l'ouverture à tous. Il importe de prendre conscience de ce que l'organisation peut avoir d'excluant et d'être ouvert et créatif pour trouver des solutions optimales, où chacun puisse s'y retrouver.

Une relation asymétrique

La relation entre les familles et les professionnels⁴ n'est pas une relation égalitaire mais bien asymétrique, surtout dans une situation de pénurie de places où les parents n'ont pas le choix de

-
- 1 Lieux d'Education et d'Accueil du Jeune Enfant (0-6 ans) : milieux d'accueil collectif (crèches, halte-accueils, etc.) et familial (accueillants à domicile), écoles maternelles, lieux d'accueil durant le temps libre (ATL), ...,
 - 2 Pour plus de détails sur ces enjeux, voir Mottint J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Partie 1 : les enjeux, Analyse 6/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012. Téléchargeable sur : <http://www.riep.be/spip.php?article69>.
 - 3 Pour plus de détails sur ces obstacles et la pénurie, voir Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Partie 2 : les obstacles, Analyse 7/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012. Téléchargeable sur : <http://www.riep.be/spip.php?article70>.
 - 4 Afin d'alléger la lecture et parce que le RIEPP promeut la mixité au sein des équipes, le masculin sera utilisé dans ce texte pour désigner les travailleurs et travailleuses, conformément aux règles d'usage du français.

la structure d'EAJE : ils prennent celle où il y a une place. Ils doivent accepter les conditions, règlement et projet d'accueil ou d'établissement pour avoir et garder la place. Même quand il n'y a pas pénurie, la relation reste asymétrique : les structures édictent généralement leur offre de service et leurs conditions, en fonction de leur réglementation et de leur projet, et la marge de négociation avec les parents est généralement très étroite. Il est important que les professionnels aient conscience que la relation qu'ils ont avec les parents est asymétrique. Par exemple, dans le cadre scolaire, « *Le rapport des parents à l'Ecole est d'abord un rapport social (...). Il s'agit pour les enseignants de prendre conscience du rapport inégalitaire qui s'instaure entre les familles et l'Ecole et qui place de fait les parents dans une position de dominés face à eux, qui savent ce qu'il faut faire et sont là pour leur rappeler ou leur apprendre* » (Bonnefond et Mouraux, 2011, p.50). L'asymétrie est d'autant plus forte que les familles sont dans des situations de fragilité. « *La relation entre les familles populaires et l'Ecole est une relation entre deux mondes qui ont des poids différents. La transformation de cette relation demande de sortir d'une relation asymétrique et d'opter pour une posture d'apprentissage qui passe par une décentration, une volonté d'apprendre de l'autre* » (Bonnefond et Mouraux, 2011, p.51).

La relation asymétrique est présente à l'école, mais aussi dans les lieux d'accueil des enfants de 0 à 3 ans et extrascolaire. Ainsi, Crépin et Neuberg (2013, pp.45-46) relèvent que dans l'accueil des 0-3 ans, « *on trouve la présence de ce que l'on pourrait appeler la logique d'assimilation - attente que le milieu familial adopte les pratiques préconisées et s'adapte ou adapte l'enfant au milieu d'accueil-, mais pas celle d'accommodation- les professionnels se conforment au maximum aux attentes des parents - et rarement celle de continuité - dialogue parents et professionnels dès les premières rencontres dans un processus de découverte mutuelle* ».

Tenir compte des réalités des familles pour (re)penser l'organisation et les règles de fonctionnement de la structure d'EAJE, dans une optique d'ouverture à tous

L'organisation, les règles de fonctionnement, les conditions d'accès et de participation peuvent, dans les faits, exclure certaines familles. « *Moins il y a de conditions, et plus l'activité est accessible aux enfants vivant la précarité* » (Badje, 2011, p.21).

Épinglons quelques exemples

1. Une visite à l'improviste

Quelqu'un sonne à la porte de l'école, de la crèche, de l'accueil extrascolaire. Il demande des renseignements pour son enfant ou l'enfant d'un de ses proches. Que se passe-t-il ? Va-t-on lui répondre par le vidéophone qu'il doit prendre rendez-vous par téléphone, ou même qu'il n'y a pas de place avant 2017 ? Va-t-on lui ouvrir ? Si oui, le reçoit-on sur le pas de la porte pour entendre sa demande ? Le fait-on entrer ? Lui propose-t-on un café ? Lui explique-t-on ce que le lieu est et offre ?

Pour toutes sortes de très bonnes raisons, rares sont les endroits où l'on prendra le temps d'accueillir, d'écouter la demande de quelqu'un qui arrive de manière impromptue et de lui donner les informations qu'il souhaite. Cela mobilise un membre de l'équipe qui doit interrompre ce qu'il fait. C'est aussi une manière de se protéger, face à des demandes trop nombreuses qu'on ne peut honorer. Refuser le contact direct et immédiat permet aussi de se mettre à l'abri de l'agressivité de ceux qui ne trouvent pas une place. Il y a aussi la peur de laisser entrer un inconnu... le drame de Termonde⁵ a laissé des traces...

Pourtant, ne pas recevoir quelqu'un qui se présente, le renvoyer à un numéro de téléphone et/ou à des heures de permanence, c'est risquer de ne plus le revoir (ACEPP, 2001). Pour

⁵ En janvier 2009, un homme s'introduit dans une crèche de Termonde armé d'un couteau. Il tue deux bébés et une accueillante et en blesse plusieurs autres.

certain, faire la démarche une fois est déjà difficile, mettre des procédures en place pour donner des informations et écouter une demande est un premier seuil qui devient un obstacle infranchissable pour certains, parmi les plus démunis de notre société.

Certaines structures d'EAJE ont fait le choix de se donner les moyens d'accueillir les personnes quand elles se présentent, quoiqu'il en coûte sur le plan pratique. Ainsi Samia Zemmit⁶ responsable d'un multi-accueil parental témoigne : « *Les parents du quartier qui ont un jeune enfant ont la possibilité de venir voir le lieu d'accueil, même avant d'avoir une demande d'accueil. Le parent peut tout simplement sonner à la porte, spontanément, en passant. C'est important que déjà à ce moment-là, le parent se sente le bienvenu. C'est là que l'accueil commence. Cela nécessite une posture, être disponible pour cela. On ne va pas donner les infos sur le pas de porte ou dans le hall d'entrée, mais inviter le parent à entrer* ».

2. L'inscription

L'inscription est source d'obstacle : elle nécessite souvent des capacités d'anticipation, de gestion des procédures⁷, elle est parfois impossible pour les personnes sans papiers, ... Nous aborderons ici une question surtout liée à l'inscription dans des lieux d'accueil durant le temps libre : la question de la présence des parents à l'inscription. En général, les parents doivent être présents pour inscrire l'enfant dans le lieu ATL⁸. Toutefois, il arrive, dans certaines associations, que les enfants s'inscrivent seuls aux activités (Mottint et Roose, 2000). La volonté d'avoir les parents lors de l'inscription est d'avoir au moins un moment où l'on peut rencontrer les parents. « *L'inscription est le moment, chez les uns ou les autres, d'établir un premier lien de confiance, d'expliquer aux parents ce qu'on attend d'eux, d'explicitier clairement le règlement intérieur et les formalités administratives à remplir. L'inscription sera parfois la seule rencontre avec les parents (sauf en cas d'accident ou de gros problème avec l'enfant)* » (Mottint et Roose, 2000, p.46). Pourtant, cette exigence, qui peut paraître minime, est parfois un obstacle à la fréquentation de certains enfants. Certaines associations tentent de rencontrer les parents à leur domicile, lorsqu'un enfant souhaite s'inscrire aux activités mais que les parents ne se déplacent pas. Malgré cela, il y a des parents qui semblent injoignables. Ces associations se trouvent prises dans une tension entre le fait de demander la présence des parents lors de l'inscription, ce qui leur semble indispensable pour que l'accueil se passe bien et le fait que cela exclut de fait la participation de certains enfants aux activités, des enfants qui sont paradoxalement ceux qui auraient peut-être le plus à gagner de la fréquentation du lieu ATL.

3. La régularité

De nombreuses structures d'EA(J)E exigent que les enfants soient réguliers, cela pour différentes raisons toutes légitimes. Il leur apparaît important que les enfants soient réguliers pour qu'ils bénéficient au mieux de ce que leur offre la structure d'EA(J)E, pour qu'ils se fassent leur place au sein du groupe, mais aussi parce qu'un enfant irrégulier prend la place d'un autre qui, lui serait, peut-être régulier, parce que de l'utilisation effective des places dépendent les subsides qui exigent une certaine rentabilité. Dans certaines structures d'EA(J)E, si l'enfant ne vient pas suffisamment régulièrement, il perd sa place qui sera donnée à un autre enfant.

Cette exigence de régularité est un obstacle à la fréquentation des familles les plus

6 propos recueillis par le RIEPP lors d'une rencontre avec Samia Zemmit le 23 avril 2013. Voir aussi : Dusart A-F., Des initiatives d'éducation et d'accueil innovantes pour faire face aux défis actuels. Partie 1 : mettre en œuvre une pédagogie de la diversité au quotidien. Dialogue avec Samia Zemmit, Analyse n° 7/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, octobre 2013. Téléchargeable sur : www.riep.be/publications2013 .

7 Pour plus de détails, voir : Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Partie 2 : Les obstacles, Analyse n° 7/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, juillet 2012. Téléchargeable sur <http://www.riep.be/spip.php?article70> .

8 Accueil durant le Temps Libre, pour les enfants de 2,5 à 12 ans.

défavorisées. Les conditions de vie de celles-ci expliquent leur difficulté à être régulières, comme de nombreuses études l'ont montré.

Ainsi, dans l'ATL : « *Diverses priorités et conditions de vie, qu'il est important de comprendre et de prendre en compte pour accueillir au mieux ces enfants, expliquent d'ailleurs ces irrégularités. Ainsi le fait d'être sans papier et d'être pris dans des démarches de régularisation, la menace de perdre son logement, la mauvaise connaissance des langues nationales, les multiples démarches à faire auprès de l'aide sociale, l'organisation de l'aide familiale, un vécu antécédent d'exclusion en d'autres lieux expliquent l'impossibilité pour certains enfants d'être réguliers, en tous cas à certains moments* » (Badje, 2011, p.44).

A l'école : « *Il semble qu'il y ait plusieurs variantes dans la fréquentation de l'école : arriver en retard, arriver à l'avance, retirer son enfant de l'école l'après-midi pendant une certaine période ... (...) Cette variation par rapport aux « habitudes » et normes scolaires est fréquemment associée par les familles à leurs conditions de vie, et notamment leur situation par rapport au marché de l'emploi. En effet, l'absence de sécurité de l'emploi (...) est un facteur déterminant dans le choix des parents concernant la fréquentation de l'école. Passer de périodes de travail à des périodes de chômage, avoir un travail intérimaire, rechercher un emploi, changer fréquemment d'emploi (avec des modifications d'horaire que cela peut impliquer), travailler au noir caractérisent un mode de vie précaire et instable pouvant avoir un impact sur le type de fréquentation scolaire* » (Mangez et coll., 2003, pp.23-24).

Dans l'accueil des 0-3 ans, Aurélie Meys (2013) observe également que l'insécurité vécue par les familles a un impact sur leur régularité : « *Il s'agit de l'insécurité des revenus, du logement, par exemple, mais aussi l'insécurité qui caractérisent les relations avec les structures institutionnelles et, ici, les structures d'accueil de leur enfant. Les parents sont conscients que leurs situations, caractérisées par une instabilité (potentielle), peuvent les mener à ne pas être à même d'honorer leurs engagements (règles déterminées par le règlement d'ordre intérieur et le contrat d'accueil), c'est-à-dire les conditions d'accueil. Dans cette perspective, la question qui se profile, dans le chef des parents, est la suivante : est-ce que la fréquentation du milieu d'accueil pourrait être remise en cause ? Si oui, à partir de quand ? Concrètement, il s'agit de s'interroger quant aux éléments qui peuvent mener à l'exclusion de l'enfant. L'on comprend dès lors que respecter les engagements pris et assurer à son enfant qu'il puisse avoir accès à une place d'accueil puisse être une source importante de tension et d'inquiétude au sein des familles* » (p.86). Il est nécessaire de réfléchir à une « accessibilité temporelle » (Meys, 2013), mise en œuvre dans un grand nombre de halte-accueils : « *L'existence de temps d'accueil modulables permet, d'une part, d'accueillir une diversité de demandes et, d'autre part, de s'adapter aux réalités des familles. L'accessibilité des structures est favorisée par les différentes alternatives. Ce n'est pas un accueil standardisé qui est proposé. Les possibilités sont multiples et c'est au regard des demandes et besoins que les responsables, en accord avec les familles, vont construire cet accueil* » (Meys, 2013, p.78).

Exiger la régularité comme condition d'accès (ou de maintien) à la structure d'EA(J)E crée donc de l'exclusion envers les familles qui pour différentes raisons ne sont pas en mesure de satisfaire, du moins à certains moments, cette exigence. Si la régularité peut (ou doit) rester un objectif, l'exiger dès le départ ne permet pas à ces familles de prendre contact, de se sentir suffisamment en confiance et non jugées. L'irrégularité n'est pas un manque de fidélité. Même si les enfants viennent occasionnellement, il ne faut pas négliger ce qu'ils peuvent en retirer (Badje 2011), même si c'est en-deçà ou autre chose que les objectifs de la structure d'EA(J)E.

Ce qui est de l'ordre de la régularité doit d'abord venir des structures elles-mêmes. « *Malgré les irrégularités, la fidélité des enfants et des parents et le lien établi avec ces personnes exigent notre propre régularité en tant qu'animateurs. Continuer à leur montrer qu'ils ont une place, qu'on ne les oublie pas, leur permettre une participation même occasionnelle, est un moyen de*

permettre à des enfants et à leurs familles de trouver un chemin vers les activités, vers d'autres structures et de pouvoir évoluer dans leur manière de participer » (Badje, 2011, p.44). Certaines structures d'EA(J)E donnent une place symbolique aux enfants, même s'ils ne viennent que très occasionnellement, par exemple en notant leur nom sur un mur, avec les noms de tous les autres enfants accueillis : chaque enfant a son nom, donc sa place, qu'il vienne beaucoup ou rarement.

Avoir la possibilité d'accueillir les enfants occasionnellement, quand ils se présentent, est souvent en tension avec les exigences de « rentabilité » des structures d'EA(J)E. C'est pourquoi l'une des recommandations du manifeste Pauvreté et extrascolaire est de « *Penser et soutenir la perméabilité des milieux d'accueil, de manière à leur donner la possibilité d'accepter la fréquentation irrégulière engendrée par des conditions de vie précaires, pour garantir la place que l'enfant vienne ou pas* ».

4. Les horaires

Le respect des horaires est un sujet sensible chez les professionnels de l'enfance. Le non respect des horaires par les parents - parents qui arrivent en retard pour rechercher leur enfant, enfants déposés devant la porte avant l'ouverture, parents qui arrivent en retard pour amener leur enfant- est l'objet de récriminations de nombre de professionnels.

Arriver avant une certaine heure

Les écoles l'exigent toutes : on n'arrive pas n'importe quand à l'école ; au moment où commence la classe, tous les enfants doivent être là. Si on arrive plus tard, on est en retard. La ponctualité est exigée pour ne pas perturber le groupe d'enfants et le programme de la journée, et pour que chaque enfant puisse bénéficier de toutes les activités.

Or, pour certaines familles, c'est une exigence difficile à respecter, pour différentes raisons.

« Si un problème apparaît absolument récurrent et omniprésent, c'est le non-respect de la ponctualité par certains parents. Les retards répétés sont perçus par bien des enseignants comme un manque de respect insupportable qui les met régulièrement en colère. On constate ici des rapports au temps complètement différents : pour certaines familles, la mesure du temps n'a guère d'importance, on vit sans regarder sa montre, on reste libre de son temps. Répondre à l'exigence de ponctualité et de régularité de l'école devient pour ces familles une véritable contrainte dont elles ne saisissent pas l'enjeu et qu'elles ne peuvent ni ne savent gérer » (Mouraux, 2012, p.111).

Souvent, la réponse va être de rappeler aux familles le règlement, de leur (ré)expliquer pourquoi c'est important que leur enfant soit à l'heure. Mais parfois, tout cela ne parle absolument pas aux familles : « pourquoi être à l'heure en première maternelle : les enfants ne font que jouer », ou alors, les familles sont prises dans les contraintes du quotidien, souvent dans des logiques de survie et arriver à l'heure à l'école n'est pas la priorité.

Le problème quand on fait appel au règlement pour résoudre un problème, c'est que cela renforce l'asymétrie de la relation entre les professionnels et la famille, cela réduit la relation de confiance de part et d'autre, et à long terme cela ne facilite pas l'accrochage scolaire des enfants. Ceux-ci peuvent sentir que leurs parents sont discrédités et jugés par les professionnels et peuvent se retrouver pris dans un conflit de loyauté ce qui ne leur permet pas de profiter pleinement de l'école.

Bien sûr, la ponctualité et la régularité à l'école doivent rester des objectifs : des objectifs à atteindre et non des conditions imposées d'emblée aux familles. Le plus important est de préserver et de consolider la relation de confiance, chacun faisant un pas vers l'autre.

Apprendre à connaître les familles permettra à celles-ci de faire le pas d'apprendre à mieux connaître l'école et donc à comprendre pourquoi il est important que leur enfant arrive à l'heure et soit régulier. Il est également essentiel de chercher les solutions avec les familles et non pour elles.

Dans les milieux d'accueil 0-3 ans :

Certaines crèches demandent que les enfants arrivent avant une certaine heure. Les justifications sont nombreuses : pour des questions d'organisation pratique, pour que les enfants participent aux activités, pour éviter d'interrompre ce qu'on fait avec d'autres enfants pour accueillir celui qui arrive, pour le bien-être et le respect du rythme de l'enfant, pour préparer à l'école maternelle où ils devront arriver à l'heure. Ces justifications méritent d'être interrogées. Ainsi, le rôle de la crèche n'est pas de préparer à l'école maternelle⁹, pas plus que l'école maternelle ne doit préparer à l'école primaire, ou celle-ci au secondaire. Dans chacun de ces lieux, il y a des choses qui se passent, des découvertes, des apprentissages de toutes sortes, qui ont une valeur en soi et pas par rapport au niveau suivant.

Concernant le respect du rythme de l'enfant, exiger une arrivée avant une certaine heure, c'est considérer le rythme de l'enfant uniquement à la crèche et non dans son ensemble. Cela a-t-il du sens que des parents doivent réveiller leur bébé pour l'amener à la crèche avant une certaine heure ? En quoi cela va-t-il dans le sens de son bien-être et en quoi cela respecte-t-il son rythme ? De plus, certains parents travaillent à horaires décalés : si une maman ou un papa commence sa journée de travail à 11h30 et la termine dans la soirée, n'est-il pas bien plus profitable pour tous qu'elle ou il puisse passer du temps avec son tout-petit, plutôt que de l'amener le matin (avant l'heure réglementaire) à la crèche ?

Pour réduire l'impact sur le groupe d'enfants, certaines crèches mettent en place certaines pratiques : « *avant 10h, nous sommes tout à fait disponibles pour accueillir chaque enfant qui arrive. Après 10h, nous demandons au parent de rester jusqu'au moment où l'une de nous est disponible pour accueillir convenablement leur enfant. Les parents le savent et on peut en discuter* » (une accueillante en crèche).

Les retards en fin de journée

Un autre sujet qui fâche est celui des parents en retard pour venir chercher leur enfant. Ici encore, il s'agit de préserver la relation de confiance, le non jugement et le respect des parents (ceux-ci respecteront plus les professionnels s'ils se sentent respectés par ceux-ci) et chercher des solutions avec les parents. C'est rarement pour « embêter » les professionnels que les parents sont en retard, mais à cause de leurs horaires de travail, des difficultés de se déplacer rapidement à l'heure de pointe, du manque de ressources familiales ou de voisinage pour trouver quelqu'un qui pourra venir chercher l'enfant à la place du parent, parce que le parent n'a pas la même notion du temps, ... Aider la création de liens entre les parents peut être une piste pour trouver des solutions : quand les familles se connaissent et se font confiance, elles peuvent inventer des pratiques de solidarités entre elles, et par exemple reprendre les enfants dont les parents peuvent difficilement être à l'heure.

5. L'évolution des besoins

Les familles ont des besoins relatifs à l'accueil de leurs enfants qui peuvent changer sur des périodes très courtes. C'est d'autant plus le cas pour les familles fragilisées qui vivent des situations précaires tant au niveau professionnel qu'au niveau du logement. Dès lors, il est important que la structure d'EAJE ait une organisation suffisamment souple pour « absorber » ces changements en assurant la continuité de l'accueil des enfants. C'est d'autant plus important que la continuité de l'accueil soit possible pour les enfants qui vivent des discontinuités au niveau familial, tels des déménagements, des changements de rythme (suite aux changements dans les situations professionnelles des parents), etc. « *Une offre qui s'adapte au changement de situation des familles est garante d'un mode d'accueil pour les parents, et d'une continuité d'accueil pour les enfants* » (Bouve, 2010-2011, p.36). Dans le secteur de l'accueil des enfants de moins de trois ans, les initiatives de type multi-accueil permettent de rencontrer cette évolution des besoins des familles (Dusart, 2013 ; Bouve, 2010-2011 ; Mottint, 2008).

⁹ Même si les observations montrent que les enfants qui sont passés par un milieu d'accueil s'adaptent plus vite à l'école, il ne faut pas que cela soit un objectif de la crèche, mais seulement une conséquence positive.

Remettre en question les normes qui créent les déviances

Comme l'exprime Michel Vandebroek (2005), « *Il ne s'agit pas de tolérer ce qui dévie de la norme, mais de remettre en question les normes qui créent les déviances* ». La façon dont est organisé le lieu d'EAJE peut être source d'exclusion. Il est important d'en prendre conscience et de repenser l'organisation pour qu'elle permette l'ouverture à tous. « *Les adaptations réalisées doivent s'intégrer au fonctionnement « ordinaire » du lieu afin d'éviter que certaines familles fassent l'objet d'exceptions, ce qui peut les stigmatiser et rendre plus difficile leur implication ultérieure dans le lieu* » (ACEPP, 2001, p.19). Par la réflexion que cela suscite, la prise en compte des familles les plus défavorisées a un impact positif sur la qualité de l'accueil de tous les enfants et de toutes les familles.

Références bibliographiques

Accueil pour tous : l'inclusion sociale commence à la crèche, dossier in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 26, hiver 2011-2012

Acerbis, S., Defourny, F., Entre tensions et équilibres : accueillir la diversité, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 24, hiver 2010-2011, pp.29-33.

ACEPP, Alchimie, Recueil de repères éthiques pour l'implication des parents et de l'ouverture à tous, ACEPP, Paris, 2001.

Badje, « L'extrascolaire sans barrière » 2010-2011, Rapport d'activités, Bruxelles, 2011.

Bonnefond, A. et Mouraux, D. (Eds), A l'école des familles populaires. Pour se comprendre et apprendre, Couleurs Livres, Charleroi, 2011.

Bouve, C. Répondre à la diversité des besoins d'accueil : le multi-accueil, enjeux et opportunités, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 24, hiver 2010-2011, pp.34-37.

Crépin, Fr. Et Neuberg, F., Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, juin 2013.

de Chalendar, A., Inventer de nouvelles pratiques pour favoriser l'accessibilité à tous, in Construire une pédagogie à partir de la diversité des enfants et des familles : un enjeu pour la petite enfance, Actes du colloque européen organisé par l'ACEPP, ACEPP, 29 janvier 2008, pp.25-29.

Dusart A-F., Des initiatives d'éducation et d'accueil innovantes pour faire face aux défis actuels. Partie 1 : mettre en œuvre une pédagogie de la diversité au quotidien. Dialogue avec Samia Zemmit, Analyse n° 7/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, octobre 2013. Téléchargeable sur : www.riep.be/publications2013 .

Dusart A-F., Des initiatives d'éducation et d'accueil innovantes pour faire face aux défis actuels. Partie 2 : multi-accueil, multi-atouts, Analyse n° 8/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, octobre 2013. Téléchargeable sur : www.riep.be/publications2013 .

Dusart, A-F. et Mottint, J., Identité des milieux d'accueil extrascolaire : un processus en construction permanente, in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, 2002, pp.3-10. Téléchargeable sur : <http://www.grandirbruxelles.be/Publications/Gab/GAB10/GAB10.pdf>

Hasdeu, I., Scolarisation des enfants roms en Belgique. Paroles de parents, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2009.

Mangez, E., Joseph, M. & Delvaux, B., Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle. Collaboration, lutte, repli, distanciation, CERISIS - UCL, 2003.

Manifeste Pauvreté et extrascolaire, quelles priorités ?, Badje, Bruxelles, 2013. www.pauvrete-et-extrascolaire.be

Marissal, P., Wayens, B., Serhadlioglu, E., Delvaux, B., Inégalités socio-économiques entre implantations scolaires : déjà en maternelle ? in Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant, n° 28, printemps 2013, pp.3-7.

Meys, A., Une diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés. Neuf haltes-accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, Rapport de la CHACOF, 2013.

Mottint, J., Argumentaire en faveur du multi-accueil, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, 2008.

Mottint, J. et Roose, A., A propos de l'accueil extrascolaire dans des associations bruxelloises : Observations, questions et réflexions, Rapport 18/2000, Ecole de Santé Publique-ULB, Observatoire de l'enfant-Cocof, 2000. Téléchargeable sur : http://www.grandirbruxelles.be/Publications/rapports/18_2000/18_2000.PDF

Mouraux, D., Entre rondes familles et école carrée... L'enfant devient élève, De Boeck, Bruxelles, 2012.

UPP d'Anderlecht, La situation du manque de places à Bruxelles en milieu d'accueil : conséquences sur la vie des parents et des familles et stratégies d'adaptation, Rapport de recherche, à paraître en 2013.

Vandenbroeck, M., Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale, ..., Editions érès, Ramonville Saint-Agne, 2005

Tout dans ce texte peut être cité ou mentionné librement, à condition d'en citer la source de la façon suivante :

Mottint, J., Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions, Partie 7 : vers des modes d'organisation non excluants, Analyse n° 11/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, octobre 2013.

Ce texte est téléchargeable gratuitement sur www.riep.be

Ce document a été rédigé dans le cadre du projet « Accueil pour tous : les services à l'enfance, acteurs créatifs d'inclusion sociale », soutenu par la Cocof, dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'enfant, par le Fonds Houtman, la Fondation Roi Baudouin et la Loterie nationale.

